



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 10 juin 2022

SÉCHERESSE

Le département de la Moselle placé en situation de vigilance sécheresse

Après un printemps particulièrement sec et un mois de mai exceptionnellement chaud, les débits des cours d'eau sont en baisse dans tout le département. Les orages de ces derniers jours n'ont pas suffi à rattraper le retard de précipitation observé depuis des mois.

À ce jour, ni l'alimentation en eau des territoires ni le fonctionnement des milieux aquatiques ne sont menacés. Toutefois, si la baisse des débits des cours d'eau observée ces dernières semaines se prolonge, des difficultés ponctuelles pourraient apparaître.

Par ailleurs, les prévisions de Météo France n'annoncent pas de pluies significatives dans les dix jours à venir. La situation est donc susceptible de s'aggraver.

Pour cette raison, Laurent Touvet, préfet de la Moselle, a décidé de placer l'ensemble du département en situation de vigilance sécheresse.

Le préfet appelle l'ensemble des usagers, collectivités, industriels, agriculteurs et particuliers à faire preuve d'un usage mesuré de leurs prélèvements et de leurs consommations en eau.

Recommandations pour les particuliers :

- Préférer les douches aux bains (un bain consomme 5 fois plus d'eau) et ne pas laisser couler l'eau pendant la toilette ;
- Récupérer l'eau de pluie pour arroser les plantes et le potager ;
- Utiliser l'eau de lavage des légumes pour arroser les plantes ;
- Arroser en dehors des périodes chaudes (de préférence tard le soir) pour éviter les pertes par évaporation ;
- Pailler les plantes et légumes (protège des fortes chaleurs et préserve l'humidité des sols) ;
- Ne faire fonctionner son lave-linge et son lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins ;
- Réparer rapidement les éventuelles fuites d'eau.

Recommandations pour les collectivités et les professionnels :

- Différer les travaux les plus consommateurs d'eau ;
- Fermer les fontaines à circuits ouverts ;
- Organiser l'arrosage en dehors des périodes chaudes ;
- Réparer rapidement les éventuelles fuites d'eau ;
- Les collectivités sont invitées à signaler à l'ARS les tensions dans la distribution en eau potable qui pourraient être observées.

Les services de l'État poursuivent le suivi de la situation hydrologique.

La mission inter-services de l'eau et de la nature de la direction départementale des territoires (DDT) se tient à la disposition des usagers et des collectivités : ddt-mise@moselle.gouv.fr

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCHERESSE

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR ÉCONOMISER L'EAU

USAGE DOMESTIQUE



Éviter de laisser
couler l'eau



Utiliser les appareils
de **lavage à plein**



Limiter les arrosages
des jardins



Installer des équipements
économes en eau



INDUSTRIE

- **Recycler** certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des **circuits fermés**



COLLECTIVITÉS

- **Réduire les fuites** dans les réseaux de distribution d'eau potable
- **Optimiser l'arrosage** des espaces verts et du nettoyage des voiries
- **Connaître les volumes d'eau** consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- **Distribuer des kits** hydro-économes dans les foyers



AGRICULTURE

- Mettre en place des **tours d'eau pour l'irrigation**
- Utiliser un matériel d'**irrigation hydro-économe**
- **Réduire l'irrigation** selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements